



Vente en succession

Par Rangers

Bonjour,

Après un décès, il y a un bien à partager entre 6 héritiers. Un héritier se trouve à l'étranger à joignable, la vente doit se faire pour le partage. Je voudrais savoir si la vente pourrait se faire ainsi que le partage en protégeant la part de l'héritier absent. Sinon comment peut se dérouler la vente avec le notaire

Merci pour votre retour

Cdt

Par Isadore

Bonjour,

Voulez-vous dire que l'héritier est "joignable" ou "injoignable" ? Pour des raisons matérielles ou parce qu'il refuse le contact ?

La vente nécessite l'accord de tout le monde. L'héritier à l'étranger peut donner une procuration pour conclure la vente en son nom.

Sans accord unanime de tous les héritiers, la vente est possible mais uniquement aux enchères publiques, donc souvent à un prix très bas. Sauf si un héritier veut tenter de racheter le bien pour faire une bonne affaire, ce n'est pas une très bonne chose.